

15 décembre, 2021

### **Rappel de dispositifs médicaux Philips – mise à jour**

Philips nous ont avisé qu'ils continuent à travailler sur un lancement complet de leur programme d'action corrective au Canada. Philips ne nous ont pas spécifié tous les détails concernant leur programme d'action corrective ou le rôle qu'ils veulent que nous y jouions. À ce jour, Philips continue d'indiquer que les services de logistiques et les défis de la chaîne d'approvisionnement ont un impact sur leur capacité à soutenir un programme de remédiation significatif au Canada. Cette situation est davantage rendue plus difficile par une pénurie mondiale d'appareils CPAP qui impacte négativement l'approvisionnement de tous les fabricants au Canada. Nous resterons à l'affût de cette situation importante et publierons sur notre site Web toute information que nous recevrons de Philips, y compris tous les détails que nous obtiendrons au sujet de leur programme de mesures correctives au Canada.

Le mardi 16 novembre 2021, Philips a fourni une mise à jour de ses directives concernant l'utilisation continue de votre appareil CPAP. La lettre de rappel médical Philips («Philips Medical Recall Letter») est disponible: <https://www.usa.philips.com/healthcare/e/sleep/communications/src-update>. Le consensus est que vous parliez à votre fournisseur de soins de santé pour décider d'un traitement adapté à votre état qui peut désormais inclure de « continuer à utiliser votre appareil concerné, si votre fournisseur de soins de santé détermine que les avantages l'emportent sur les risques identifiés dans la notification de rappel ».

Nous n'avons pas vérifié ni confirmé l'exactitude, l'exhaustivité, l'efficacité ou la validité d'aucune des informations contenues dans la lettre de rappel médical de Philips concernant l'utilisation continue de votre appareil CPAP. De plus, Santé Canada n'a pas encore émis ses commentaires concernant ces changements récents, mais a déjà avisé que toute personne touchée par le rappel, devrait parler à « votre médecin ou fournisseur d'appareil médical avant d'arrêter ou de changer la façon dont vous utilisez votre produit, car les avantages de l'utilisation de ces appareils peuvent l'emporter sur les risques pour de nombreux utilisateurs ». Pour un lien vers les recommandations existantes de Santé Canada, veuillez également visiter : <https://recalls-rappels.canada.ca/en/alert-recall/philips-respironics-recalls-several-models-cpap-and-bilevel-pap-machines-and>.

Nous ne sommes pas responsables de l'utilisation ou de la confiance accordée à la lettre de rappel médical de Philips ni aux recommandations de Santé Canada mais nous tenons à vous informer que l'information est disponible. Nous vous recommandons fortement de discuter avec votre fournisseur de soins de santé primaire avant de prendre des décisions sur les options de traitement afin de mieux répondre à vos besoins individuels. De plus amples informations sur ce rappel sont également disponibles auprès de la Société canadienne de thoracologie et de la Société canadienne du sommeil.